

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 18**

**Nombre de conseillers
présents : 14**

Nombre de votants : 15

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 09 OCTOBRE 2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Octobre 2024

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève,

Absents ayant donné procuration : Patrick BENETEAU ayant donné procuration à Didier LARTIGUE

Absents excusés : Benjamin BARROUILLET, Jean-Michel DOURTHE

Absent : Maylis MIRAMON Maylis

Secrétaire : Madame CASINI Sandrine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant décision modificative N°1 du budget principal
- 2) Délibération portant désherbage du fond de la médiathèque
- 3) Délibération portant achat de parcelles, cadastrées Section AN, numéros 179, 181 et 183
- 4) Délibération portant motion de soutien à l'hôpital de Dax
- 5) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AOUT 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20241009_01DEL : Délibération portant décision modificative N°1 du budget principal

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Affect (Chap) - Description	Montant	Affect (Chap) - Description	Montant
2181 (21) - 9006 Instal.général.es,agencem	20 000,00		
218R (21) - 90015 Autres immobilisations c	20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°20241009_02DEL : Délibération portant désherbage du fond de la médiathèque

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fond de la médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de médiathèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation et l'esthétique,
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition,
- Le nombre d'années écoulées sans prêt (3 ans minimum)
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé)
- L'existence ou non de document de substitution

Madame Marie-Hélène DELARUE propose que selon leur état, des ouvrages pourraient être vendus lors des braderies organisées par la médiathèque dont la prochaine qui aura lieu le 12 Octobre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Marie-Hélène DELARUE, et à l'unanimité :

• **AUTORISE**, dans le cadre du programme de désherbage, à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent chaque fois que nécessaire :

- Suppression de la base bibliothèque informatisée
- Apposition d'un tampon « sorti des collections » accompagné, selon le cas d'un tampon « Vendu le » suivi de la date du jour de la braderie
- Occultation du numéro d'inventaire

• **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état et à chaque fois que nécessaire :

- Vendu au tarif de 0.50 € le livre ou 1.50 € le lot de quatre livres à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque. Pour des questions de droits d'auteur, les DVD ne peuvent pas être vendus. Les sommes récoltées pourront être affectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque
- Cédé à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin
- Détruit et si possible valorisé comme papier à recycler

• **INDIQUE** qu'à chaque fin d'année civile, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Délibération n°20240828_03DEL : Délibération portant acquisition de parcelles, cadastrées Section AN, numéros 179, 181 et 183

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles de terrain suivantes :

- Parcelle cadastrée Section AN – Numéro 179 située « Meinjonbayle Sud » pour une superficie de 3905 m²
- Parcelle cadastrée Section AN – Numéro 181 située « Meinjonbayle Sud » pour une superficie de 699 m²
- Parcelle cadastrée Section AN – Numéro 183 située « Meinjonbayle Sud » pour une superficie de 2231 m²

L'ensemble de ces parcelles représente un total de 6835 m². Cette initiative permet à la Commune de renforcer sa maîtrise foncière.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles sont placées en bordure de la RD 824, proche de la zone industrielle. Monsieur le Maire expose avoir contacté la propriétaire, Madame GUILLEMINAULT Edwige, pour lui faire part du souhait de la Commune d'acquérir ses parcelles.

Après négociation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet d'achat pour un montant de 2500 €, hors frais de notaire.

VU l'accord de principe de Madame GUILLEMINAULT Edwige par mail en date du 09 Septembre 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune d'acquérir les parcelles cadastrées Section AN, numéros 179, 181 et 183 situées « Meinjonbayle Sud » pour une superficie totale de 6835 m²

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles suivantes :
 - Parcelle cadastrée Section AN – Numéro 179 située « Meinjonbayle Sud » pour une superficie de 3905 m²
 - Parcelle cadastrée Section AN – Numéro 181 située « Meinjonbayle Sud » pour une superficie de 699 m²
 - Parcelle cadastrée Section AN – Numéro 183 située « Meinjonbayle Sud » pour une superficie de 2231 m²
- **FIXE** le prix d'achat à 2500 euros, hors frais de notaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y afférents
- **DIT** que les frais de notaire inhérents à l'acquisition de ces parcelles sont à la charge de la Commune
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget communal à l'article 2111 – Opération 9002.

Délibération n°20241009_04DEL : Délibération portant motion de soutien à l'hôpital de Dax

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été destinataire le 17 Septembre dernier d'un courriel de l'association des Maires et des Présidents de communautés des Landes ayant pour objet d'adopter une motion sur l'hôpital de Dax et la défense du service public de la santé.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par l'AML :

Les récentes annonces concernant un plan de redressement pour l'hôpital de Dax sont particulièrement préoccupantes pour toutes les Landaises et tous les Landais.

Il a été annoncé aux partenaires sociaux la suppression de 40 emplois équivalent temps plein au total, à savoir personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, dans un contexte d'accroissement d'activité sur un territoire qui connaît un dynamisme démographique important. Ceci va se concrétiser, aussi, par la fermeture de 10 lits en court séjour gériatrique, 14 en Soins médicaux et de Réadaptation (SMR), 4 en orthopédie et traumatologie, 7 en cardiologie et pneumologie.

Comment ne pas voir dans ce plan de redressement un risque pour les patients ou futurs patients de l'hôpital de Dax ? S'agissant d'un plan pluriannuel, d'autres décisions sont-elles à envisager ?

La situation de l'hôpital de Dax est un exemple de plus de la dégradation constatée et certaine de la situation l'hôpital public en France. L'hôpital public n'est plus doté des moyens financiers et organisationnels suffisants pour assurer son rôle de service public de la santé.

La réorganisation en l'état de l'hôpital de Dax aura un impact négatif sur l'ensemble du dispositif d'accès au soin du département et au-delà.

Ce constat que nous dénonçons, conduit à demander à l'Etat de prendre ses responsabilités pour restaurer les fondements mêmes du service public, à savoir, l'égalité d'accès aux soins et une prise en charge de qualité pour tous sur tout le territoire des Landes.

Ceci sera lourd de conséquences pour les patients et leurs familles qui seront pénalisés dans l'accès à des soins de qualité, les professionnels qui verront leurs conditions de travail se dégrader, mais aussi, sur l'ensemble des acteurs prenant en charge des personnes vulnérables du fait de maladies, d'handicaps ou simplement confrontées au vieillissement.

Par la motion aux finalités ci-dessus exposées, les collectivités territoriales exigent de l'État et de l'ARS que :

- le plan de redressement pour le centre Hospitalier de la Côte d'Argent soit annulé
- une trajectoire d'avenir pérenne pour l'hôpital de Dax soit construite dans le dialogue social avec l'ensemble des acteurs de l'hôpital. Cette trajectoire doit se traduire par l'allocation de moyens humains techniques et financiers en adéquation avec l'évolution démographique du territoire et de l'état de santé de la population, pour garantir l'accès à un service public de santé performant, afin de répondre aux attentes et besoins des usagers, des professionnels de santé, des agents des établissements médicaux et des collectivités territoriales.
- Une réflexion prospective sur le service public de la santé à l'échelle du département soit menée

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire avec quatorze voix pour et une voix contre **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** la motion sus-présentée par l'Association des Maires et des Présidents de communautés des Landes

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission vie associative : Monsieur Cédric BARROUILLET donne lecture des comptes rendus des assemblées générales de l'association « des Petits Lutins », « des Petites Mains » et du comité des fêtes. Lors de la réunion de l'association des Petits Lutins, Monsieur Cédric BARROUILLET signale que Monsieur Jean-Paul DARSAUT a été remercié pour son implication et sa participation au rallye organisé en juin.

Monsieur Cédric BARROUILLET liste les prochaines manifestations :

- 12 et 13 – 19 Octobre 2024 : Finales de championnat de France vétérans de pelote basque. Monsieur Cédric BARROUILLET signale que la collectivité a offert aux finalistes des paniers garnis de produits locaux pour un montant total de 334.08 € TTC.
- 27 Octobre 2024 : Vide greniers de l'association « Club Espoir et Amitié »
- 31 Octobre 2024 : Soirée Halloween de l'association « Les Petits Lutins »
- 03 Novembre 2024 : Finales départementales des rencontres Saint Hubert
- 03 Novembre 2024 : Marche pour Octobre Rose et Movember
- 17 Novembre 2024 : Salon du Bien-être organisé par l'association « Move et Zen »
- 24 Novembre 2024 : Vide grenier de l'association « Les Petits Lutins »

Monsieur Cédric BARROUILLET rappelle également la réunion de la commission « vie associative » le jeudi 10 Octobre 2024 pour préparer le prochain téléthon. Cette année, le téléthon est organisé le 29 et 30 Novembre 2024. La salle Boulron, étant prise ce week-end-là, Monsieur Cédric BARROUILLET proposera à la commission de décaler l'organisation de cette manifestation au week-end suivant.

Commission personnel : Madame Sandrine CASINI indique qu'une réunion a été programmée ce matin avec Monsieur le Maire et l'ensemble des agents communaux pour présenter les évolutions qui impacteront à compter du 1^{er} janvier 2025 le contrat prévoyance complémentaire de chaque agent. Le Centre de Gestion des Landes propose une adhésion à une convention de participation. Afin de comparer l'offre du Centre de Gestion, plusieurs propositions ont été demandées auprès d'autres organismes. A l'unanimité, les agents ont fait le choix de retenir la meilleure couverture au meilleur prix en choisissant la convention de participation obligatoire de la MNT avec une volonté du Conseil Municipal de participer à hauteur de 50 % du montant de la cotisation.

Monsieur le Maire explique qu'un agent du service technique en disponibilité depuis 5 ans a fait le choix de démission de ses fonctions. Sa démission interviendra à compter du 01 Novembre 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent placé en accident de travail depuis le 16 Janvier 2023 a été prolongé jusqu'au 30 Novembre 2024. L'agent contractuel positionné sur son poste a été prolongé jusqu'à la même date.

Monsieur le Maire souhaite également informer les élus de l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe de Madame Myriam TALLEC. Monsieur le

Maire propose une nomination au 01 Novembre 2024. L'ensemble des élus présents acceptent cette évolution de carrière.

Madame Sandrine CASINI dit que la commission « personnel » devra se réunir courant novembre pour définir les primes de fin d'année et les perspectives d'évolution des services.

CCAS : Madame Marie-Christine CAZENAVE indique que le repas des aînés est programmé cette année le Dimanche 01 Décembre 2024. Madame Marie-Christine CAZENAVE souligne que la braderie du 21 et 22 septembre 2024 s'est bien passée.

Commission finances : Madame Élodie DUDON souhaite faire le point sur le budget, notamment sur l'investissement et la projection pour cette fin d'année. Une seconde décision modificative sera nécessaire notamment pour l'engagement du plan de référence. Madame Élodie DUDON propose de faire un zoom dans un premier temps sur le projet du padel et aborde les dépenses et les subventions à obtenir. Les travaux devront débiter impérativement avant le 21 Novembre 2024 pour profiter de la subvention de l'Agence Nationale du Sport qui s'élève à 30 000 euros.

Dans un deuxième temps, elle évoque les travaux du Caloy, le montant des dépenses effectuées et les subventions à percevoir.

Commission culture : Madame Marie-Hélène DELARUE rappelle les prochaines animations culturelles prévues au cours des prochaines semaines :

- Jeudi 10 Octobre : Petit déjeuner littéraire avec la présentation des dernières acquisitions partagé autour d'un café
- Vendredi 11 Octobre : Pièce de théâtre avec les « Troup'Adours » de Bas-Mauco
- Samedi 12 Octobre : Braderie de livres à la médiathèque
- Mercredi 16 Octobre : Bébés lecteurs – spécial familles pour les petits de 0 à 4 ans
- Dimanche 20 Octobre : Ensemble vocal à la Chapelle Saint Orens avec le groupe « Chabada »

Monsieur Jean-Paul DARSAUT rappelle les prochaines rencontres de Saint Perdon le Vendredi 25 Octobre dans la grande salle du foyer d'activités sur le thème « Célèbres Montois au coin des rues du Moun ».

Commission travaux :

Terrain de padel et skate-park : Monsieur Philippe CABANNES dit que le devis pour le terrassement du terrain de padel et la démolition du skate park a été signé pour un montant de 1764 € TTC. Monsieur Cédric BARROUILLET précise qu'une visio est prévue le 16 octobre 2024 à 18h00 à la mairie pour découvrir l'application GESTION SPORTS. Cette application permettrait de gérer à distance le terrain de padel, de la réservation au paiement en ligne.

Monsieur Didier LARTIGUE annonce qu'il a reçu un mail de l'expert, qui conforme que les résultats géotechniques ne sont pas favorables pour la réalisation d'un autre skate-park à l'emplacement actuel ou à proximité. Le versement d'une indemnité par l'assurance, qui correspondrait au remboursement des travaux réalisés à l'époque par l'entreprise BAPTISTAN, est envisagée. Monsieur Didier LARTIGUE demande l'avis de l'assemblée. Après échanges, il est décidé d'accepter cette proposition. La facture initiale devra être transmise à l'expert pour obtenir le remboursement de cet équipement. La question est posée de la reconstruction de cet équipement à un autre endroit. Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à un autre site.

Salle polyvalente : Monsieur Didier LARTIGUE fait le compte rendu de la commission travaux du 20 Septembre dernier. Au cours de cette réunion, le projet de réhabilitation de la salle polyvalente a été abordé. Madame Élodie DUDON a rappelé la visite de salles communales cet été en précisant les points forts de chaque site. Monsieur Didier LARTIGUE a fait un état des lieux de ce bâtiment puis a défini le travail attendu pour définir le projet de rénovation. Monsieur Didier LARTIGUE demande à chacun de réfléchir à l'affectation des espaces. Une prochaine réunion sera prévue courant novembre.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été démarché par ENERLANDES, une société d'économie mixte qui a pour objectif de développer les énergies renouvelables. Le commercial a affiné sa proposition pour équiper la salle polyvalente d'une centrale photovoltaïque. Le coût

annoncé du projet est de 214 816 € avec une participation communale chiffrée à 25000 €. Monsieur le Maire dit que cette participation n'a pas été évoquée lors du premier rendez-vous. Monsieur Didier LARTIGUE se propose de contacter le commercial.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'étude des potentiels projets sur les vestiaires du football et les tribunes n'a pas été retenue. Le manque de capacité de raccordement à proximité constitue un obstacle au projet.

Monsieur Didier LARTIGUE précise qu'il a sollicité l'entreprise EIFFAGE pour un devis comparatif.

Centre de loisirs : Monsieur Philippe CABANNES rapporte que les agents du service technique ont procédé aux travaux préparatoires avant de semer le gazon.

Monsieur Philippe CABANNES ajoute qu'une entreprise interviendra pour abattre un chêne mort dans le lotissement « Catuhe » et pour élaguer des arbres sur l'aire de jeux.

Commission communication : Monsieur Cédric BARROUILLET explique qu'un agent du service communication de Mont de Marsan Agglomération travaille sur la création d'un film de promotion de notre commune. Des séquences ont été filmées sur des séances d'entraînement de football et de pilate. Ce support permettra de disposer d'un outil de communication qui s'inscrit dans une stratégie visant à trouver un médecin généraliste.

INFORMATIONS DIVERSES

Plan de référence : La consultation pour trouver le bureau d'études qui réalisera le plan de référence de la commune est clôturée depuis le 24 Septembre 2024. Huit entreprises ont répondu. L'analyse des offres sera établie par Madame CASINI Sandrine et Monsieur LARTIGUE Didier.

Vente d'un terrain communal : Monsieur le Maire dit qu'un entrepreneur de Saint-Perdon est intéressé par l'acquisition du terrain situé à côté du centre de secours dans la zone artisanale d'une superficie de 1553 m². Une délibération devra être proposée lors du prochain conseil municipal pour fixer le prix de cette parcelle. Monsieur le Maire se charge de contacter l'entreprise COFAS, qui utilise cette parcelle à titre gratuit pour effectuer ces manœuvres.

Hôtel Restaurant Bar « La Terrasse » : Monsieur le Maire souhaite que les élus mènent une réflexion sur le devenir de ce commerce fermé depuis deux ans. Lors de la commission « travaux » du 20 septembre, les élus ont abordé l'opportunité ou non pour la Commune de se porter acquéreur de l'ensemble de la propriété et sur les éventuels portages (financier et locatif). Madame Sandrine CASINI a présenté une étude de faisabilité financière qui permet de réfléchir sur le bâti.

Monsieur Cédric BARROUILLET et Madame Marie-Hélène DELARUE s'interrogent sur le cumul de ce projet avec celui de la réhabilitation de la salle polyvalente et l'endettement à prévoir sur la prochaine mandature

SDIS : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes sur l'augmentation des contributions communales afin de garantir l'équilibre budgétaire.

Mont de Marsan Agglomération : Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activités de Mont de Marsan a été adressé à chaque élu en même temps que la convocation de ce conseil municipal. Il annonce que le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 16 Octobre 2024. Monsieur le Maire fait part de l'inauguration du Café Music le vendredi 18 octobre 2024 à 18h00.

Journées du patrimoine : Madame Marie LATASTE fait le compte rendu de la journée du patrimoine végétal du 21 Septembre 2024 avec notre agent technique, Myriam TALLEC, responsable des espaces verts. Un circuit de trois kilomètres a été préparé pour faire découvrir aux habitants la richesse de nos espaces verts avec toute sa biodiversité. Madame Marie LATASTE précise qu'une chasse aux trésors était aussi organisée pour les enfants.

Octobre Rose et Movember : Madame Marie-Christine CAZENAVE rappelle le déroulement de la seconde randonnée organisée au profit d'Octobre Rose et Movember le dimanche 03 Novembre 2024 dès 9h30 au foyer d'activités. Une marche de six kilomètres est proposée par l'association

« Saint Perdon Sports Loisirs ». L'association « La Holi » et Madame Buridant Karine, sage-femme à Saint-Perdon réaliseront une conférence et un atelier sur la prévention du cancer du sein. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 octobre et une participation de cinq euros sera demandée.

Madame Marie-Christine CAZENAVE tient à remercier et féliciter les agents municipaux pour la décoration dans le village. Elle signale également qu'une sphère a été posée sur la place des commerces pour que chacun puisse y accrocher un ruban rose. Un ruban a été offert par la Municipalité à chaque enfant de l'école.

La secrétaire de séance,

Sandrine CASINI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandrine CASINI', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Louis DARRIEUTORT', written over a horizontal line.

